



Communiqué de Presse

La loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique entre dans sa phase d'application. Cette loi qui remet en cause directement les principes fondamentaux du Statut général des fonctionnaires et les statuts particuliers a rencontré l'opposition de l'ensemble des organisations syndicales lors du Conseil Commun de la Fonction Publique du 15 mars 2019. Même le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite-Couronne affirme que certaines des dispositions de ce texte peuvent « avoir des conséquences préjudiciables tant pour les employeurs que pour les agents territoriaux ».

Comment est-il possible, comme le fait le gouvernement, de parler de « nouveau contrat social » :

- En maintenant le gel du point d'indice et en augmentant le temps de travail,
- En étendant le recrutement de contractuels,
- En restreignant le droit de grève,
- En restreignant le rôle des commissions administratives paritaires,
- En supprimant les comités d'hygiène, santé et conditions de travail,
- En supprimant l'instance de recours disciplinaire,
- En favorisant encore plus la privatisation des services et le détachement des agents du public vers le secteur privé, et la suppression de postes,
- En développant l'individualisation des rémunérations.

Les organisations syndicales de la Seine Saint Denis réaffirment leur opposition à cette loi et continuent à demander son abrogation.

A l'heure où l'on demande aux Services Publics, donc à leurs agents, d'être en première ligne pour maintenir notre département et le pays à flots, plus que jamais, les collectivités ont besoin de services publics pérennes, accessibles, de qualité, à l'abri des pressions et captations par des groupements et intérêts privés de toutes sortes. Particulièrement pour notre département où la question de la rupture d'égalité républicaine est avérée. Nous avons besoin de services publics forts, d'agents soutenus et bien traités pour faire face non seulement aux besoins sociaux de l'immense majorité de la population, mais aussi aux crises actuelles et à venir.

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis ont décidé d'élever le rapport de force en impulsant un certain nombre d'initiatives (Voir tract et pétition ci-joints).

**Une conférence de presse unitaire se tiendra le jeudi 7 janvier à 12h
devant le Restaurant inter administratif de Bobigny
(parvis de la préfecture 5 esplanade Jean Moulin)
Au menu : Prise de parole commune,
détails des initiatives de lutte à venir, séance de signature...**

Bobigny le 4 janvier 2021.

Bourse départementale du travail de la Seine-Saint-Denis 1 place de la Libération 93 000 Bobigny.